

## FAMILLE GOUVERNANTE

<u>Porteur de l'action</u>	<u>Intervenants</u>
<p><b>UDAF des Hautes-Alpes</b> <b>L'îlot Carnot</b> <b>116 Boulevard Georges POMPIDOU</b> <b>05000 GAP</b></p> <p><b>☎ 04 92 51 30 21</b> <b>accueil@udaf05.unaf.fr</b></p>	<p><b>Madame Sandra BOEUFGRAS,</b> <b>Coordinatrice (UDAF)</b> <b>06 33 16 85 14</b></p> <p>Madame BROCHIER Fabienne (ADMR) + 3 maîtresses de maison (intervention en roulement)</p>

## PUBLIC CONCERNÉ

**Personnes majeures, sous mesure de protection juridique (curatelle, tutelle),** rencontrant une difficulté de maintien ou d'accès dans le logement, **en lien avec des troubles psychiques et/ou des conduites addictives** et pour laquelle l'accès au logement nécessite un travail partenarial et un accompagnement spécifique et rapproché.

Les objectifs des sous-locataires en intégrant « Famille - Gouvernante » sont le plus souvent :

- rompre avec la solitude et l'isolement
- reprendre confiance en soi
- « normaliser » sa situation en conservant sa liberté.

« Famille Gouvernante » peut permettre une sortie d'hospitalisation pour des personnes non autonomes ayant besoin d'accompagnement dans les tâches de la vie quotidienne. Le dispositif s'adresse cependant à des personnes stabilisées en capacité de vivre en collectivité.

## MISSIONS

- Au sein d'un logement géré sous la forme de **sous location pour 5 personnes**, permettre à des personnes seules, bénéficiant d'une mesure de protection juridique (curatelle, tutelle) et d'un suivi médical si nécessaire, un mieux-être personnel grâce au soutien d'une maîtresse de maison et d'autres intervenants gérés en partenariat.
- Permettre à ces personnes de développer de l'autonomie dans une dynamique de responsabilité et de définir si ce logement deviendra un lieu de vie durable ou une étape avant un autre habitat.

## OBJECTIFS

- Accompagner la personne dans la vie de tous les jours pour lui permettre de gérer son logement, son hygiène, son alimentation, sa santé ...
- Accompagner la personne pour apprendre ou réapprendre à vivre au sein d'une cellule de type quasi-familiale, l'aider à gérer son rapport à soi, son rapport à l'autre, ses relations en général
- Encourager l'exercice de diverses activités, seul ou en groupe
- Aider à cohabiter en milieu ouvert et s'insérer dans le quartier
- Soutenir la démarche de soins et l'accès aux services de droit commun

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Accueillir et aider la personne lors de son installation, lui proposer des repères sécurisants inscrits dans la relation d'aide et d'écoute
- Diagnostiquer les potentialités et les freins de la personne, en tenant compte des particularités de sa pathologie (en lien avec le corps médical), pour soutenir la gestion du logement et l'entretien personnel (santé, alimentation, hygiène, entretien du logement, rythme de vie...)
- Définir avec la personne, et en lien avec le mandataire judiciaire, son projet de vie sociale, ses besoins, ses attentes
- Favoriser l'intégration dans le quartier
- Organiser la vie collective et des projets d'activités avec les sous locataires
- S'appuyer sur cette dynamique collective pour développer les potentialités individuelles (avoir une place, rompre l'isolement...)
- Gérer les conflits éventuels entre les sous-locataires ou avec le voisinage
- Orienter vers les partenaires du soin et les partenaires de droit commun en fonction des besoins de la personne, favoriser l'appropriation de ce réseau
- Favoriser l'autonomie et la stabilité de la personne, en soutenant son projet d'insertion sociale si besoin.

## PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS

- 1 coordinatrice à 0,30 ETP
- 3 maîtresses de maison intervenant par roulement 30 heures par semaine soit 6 heures par jour du lundi au vendredi
- Un réseau de partenaires conventionnés (psychiatrie de secteur, CSAPA, DDCSPP, département, OPH, ARS).

## DURÉE DE L'ACTION

Illimitée, sous réserve de la pérennisation du dispositif (expérimentation sur 3 ans de 2020 à 2022 avec évaluation annuelle).

Famille gouvernante pourrait devenir un logement durable aux personnes qui le souhaitent.

## PROCÉDURE D'ORIENTATION

Orientation commission SIAO, puis commission d'admission 10 000 logements accompagnés.

## CAPACITÉ ET LIEU DE RÉALISATION

5 sous locataires dans un logement T6, 2 Place Jules Ferry à Gap.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite : NON

## ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire est **fixe et obligatoire**.

Ouverture des droits à l'APL : OUI.